LE COMMUNISME ANARCHISTE

EXPLIQUÉ AUX PAYSANS

PAR

UN ANCIEN MAIRE DE VILLAGE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F

Demain, dimanche, à midi, le Conseil municipal se réunira en séance publique.

Les membres du bureau de bienfaisance, les répartiteurs, les membres de la commission scolaire sont convoqués pour la même heure.

Hommes, femmes, enfants, venez tous prendre part, avec voix délibérative, à cette séance qui sera fort intéressante.

*
* *

Toute la population de la commune ayant été ainsi réunie, le maire prit la parole :

Mes amis,

Voici un gros paquet de papiers. C'est la collection des arrêtés de police permanents qui ont force de loi dans la commune. Je vais vous en lire quelques-uns et vous verrez combien il est absurde d'être soumis à de semblables lois.

En effet, un assez grand nombre d'arrêtés s'applique à un état de choses qui n'existe plus.

D'autres arrêtés prescrivent des mesures qui peuvent être bonnes dans les villes, mais qui sont inapplicables dans les villages.

Plusieurs arrêtés n'ont eu d'autre but que de tracasser des adversaires de la municipalité.

Je vous propose de faire vous-même un arrêté de police dont le premier article sera ainsi conçu : Tout arrêté de police antérieur à celui-ci est abrogé.

Puis vous discuterez chaque article et nous n'inscrirons que les articles adoptés à l'unanimité des hommes, femmes et enfants ici présents.

Le nouvel arrêté ayant été ainsi fait, je l'enverrai à la préfecture comme si je l'avais rédigé

L 57
9820

tout seul. L'arrêté me reviendra approuvé. Aussitôt nous brûlerons tous les arrêtés antérieurs. Vous serez alors régis par une loi que vous aurez faite vous-même, à l'unanimité des suffrages.

Cette proposition ayant été adoptée par acclamation, le maire dit :

Si on conduisait les moutons au pâturage communal qui est au-dessus du château féodal en ruines, les moutons feraient rouler des pierres qui pourraient blesser bêtes et gens passant sur le chemin qui conduit au château. Faut-il maintenir l'interdiction de conduire les moutons dans ce pâturage ?

— Oui ! c'est indispensable.

Nous avons des lavoirs et des abreuvoirs. Faut-il défendre de laver du linge dans les abreuvoirs ?

— Oui ! évidemment.

Ainsi de suite...

Tout fut voté à l'unanimité, sans la moindre opposition.

Le nouvel arrêté revêtu de l'approbation préfectorale fut imprimé, distribué.

Bref, nul n'ignorait la loi.

Cependant une femme conduisit ses moutons dans le pâturage prohibé. Elle fut condamnée à une légère amende ; et tout le monde s'écria : c'est bien fait !

*
* *

Maintenant examinons tout cela au point de vue social.

J'avais omis de dire que le village dans lequel a eu très réellement lieu ce que je viens de raconter était divisé en deux partis acharnés l'un contre l'autre. Les élections avaient été terriblement violentes. Il y avait eu deux tours de scrutin, débats devant le Conseil de Préfecture, chansons des uns contre les autres, manifestations bruyantes, triomphe des vainqueurs, rage des vaincus.

Eh bien ! dans ce village si troublé quand il s'agissait de donner le mandat, ou plutôt le pouvoir municipal, aux uns ou aux autres, dans ce village que les questions de personnes passionnaient au plus haut degré, les questions d'intérêt local avaient été pacifiquement résolues à l'unanimité des suffrages de tous les habitants, hommes, femmes et enfants.

Ce fait, tout infime qu'il est, ne prouve-t-il pas on ne peut mieux un tas de choses :

D'abord, qu'il ne faut donner à personne le pouvoir de faire nos affaires ;

Puis, que nous sommes vite d'accord quand nous avons à décider nous-même ce que nous voulons dans l'intérêt général ;

Enfin, que la loi doit être adoptée à l'unanimité. De quel droit, en effet, imposer une loi à quelqu'un qui n'en veut pas. C'est peut-être celui-là qui est seul dans le vrai, alors que l'unanimité moins un est peut-être dans le faux. Rien d'abominable comme l'oppression des minorités par les majorités.

De même qu'il a pu être fait un arrêté de police avec l'approbation unanime, de même il pourrait être statué sur tout ce qui intéresse la commune par tous les habitants réunis, et on n'adopterait que ce qui serait unanimement accepté.

Alors, plus besoin de conseillers municipaux, de maire, d'adjoint, de garde champêtre ; bref, plus besoin de gouvernement ; alors la commune se passant on ne peut mieux de gouvernement, ce serait l'anarchie.

— Eh quoi ! l'anarchie c'est la commune faisant ses affaires elle-même, sans qu'elle ait à obéir, non seulement au maire choisi par la majorité contre la volonté de la minorité, mais encore au préfet, c'est-à-dire à un étranger qui ne connaît pas la commune, qu'aucun habitant ne connaît, et sans la permission duquel cependant rien ne peut être fait.

— Oui, l'anarchie c'est l'affranchissement de la commune, c'est la liberté.

— Vive l'anarchie !

*
* *

Puisque nous voilà tous réunis, je vais, mes amis, vous soumettre une question que le Conseil municipal a le droit absolu de trancher : Faut-il, oui ou non, partager les biens communaux ?

— Jamais de la vie ! Que deviendrions-nous si nous n'avions plus de pâturages communaux !

— J'étais sûr d'avance que je soulèverais votre indignation rien qu'en vous proposant le partage des biens communaux. Mais parlons d'autre chose. Plusieurs d'entre vous m'ont dit qu'il faudrait acheter un pressoir pour la vendange. Ce sera une dépense de six cents francs ; et comme le centime, dans notre commune, produit vingt francs, il faudra nous imposer trente centimes additionnels, alors que nous en payons déjà cinquante.

— Tant pis ! il faut absolument acheter un pressoir.

Et le pressoir fut acheté. Les centimes additionnels étant payés proportionnellement aux impositions, il advint que les plus pauvres ne payèrent rien du tout et que les plus riches payèrent beaucoup. Cependant les plus pauvres pouvaient se servir du pressoir tout comme les plus riches.

Ce qui avait été fait pour le pressoir fut fait aussi pour plusieurs autres objets, savoir : une romaine pour peser le foin, un baquet pour tuer les cochons, un grand chaudron pour faire chauffer de l'eau.

On pourrait de même acheter des instruments d'agriculture qui simplifieraient joliment la besogne, par exemple une batteuse qui éviterait aux cultivateurs de battre le blé avec un fléau, travail épouvantablement pénible ; la batteuse ferait cela très vite et le travail deviendrait ainsi une fête : tous y prendraient part en s'amusant ; les enfants surtout se rouleraient sur la paille en poussant des cris de joie.

Ces instruments achetés par la commune, permettant le travail en commun, c'est déjà un peu le communisme.

Un peu et même beaucoup, car lorsqu'on aura des instruments perfectionnés pour labourer, ensemencer, faucher, etc., on comprendra l'avantage d'avoir de vastes terrains à exploiter, on abattra les haies qui morcellent le sol, on défrichera les chemins, on mettra tout en commun pour le travailler en grand, pour avoir abondance de produits sans peine, en s'amusant, car il n'y a rien de plus amusant que les travaux des champs faits en commun, les vendanges, les moissons, sous le ciel bleu, en plein soleil et au grand air.

Le communisme, mes amis, c'est le bien-être pour tous, la joie, les chansons et les danses. Et tout cela, dans un village sans maire, dans un département sans préfet, en pleine anarchie.

*
* *

Fait à Foix, le 21 décembre 1888, de 9 à 11 heures du matin.

Émile **DARNAUD.**

LA RÉVOLTE

ORGANE COMMUNISTE-ANARCHISTE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

140, RUE MOUFFETARD, A PARIS

Foix, imp. Pomiès. — 5411.